

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 26 juin 2020

SECOND TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES : DES MESURES SANITAIRES RENFORCÉES

Le dimanche 28 juin prochain, 31 communes du Cher appelleront aux urnes leurs électeurs pour le second tour des élections municipales.

En raison de la situation sanitaire actuelle, des mesures exceptionnelles ont été mises en place afin d'assurer un second tour des élections municipales en toute sécurité.

Afin de garantir la sécurité de tous, les mesures sanitaires sont renforcées :

Les bureaux de vote seront adaptés :

- de manière à limiter au maximum les contacts et à assurer une distance d'au moins un mètre entre chaque personne présente,
- une file d'attente prioritaire est dédiée aux personnes vulnérables,
- le nombre d'électeurs autorisé à l'intérieur du bureau de vote est limité à 3,
- un point d'eau avec savon ou du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans tous les lieux de vote,
- l'ensemble des membres du bureau de vote doit obligatoirement porter un masque sanitaire pendant toute la durée des opérations électorales,
- afin d'éviter la propagation du virus en manipulant votre carte électorale, celle-ci ne sera pas estampillée au moment du vote.

Les bons gestes à respecter :

Le respect des gestes barrières reste primordial pour lutter contre la propagation du virus. Le port d'un masque grand public ou sanitaire est également obligatoire pour les électeurs, à l'exception des personnes en situation de handicap. Dans le bureau de vote, il pourra vous être demandé de l'ôter ponctuellement pour contrôler votre identité.

Sans oublier les consignes habituelles :

Évitez tout contact physique avec d'autres personnes et veillez à respecter la distanciation physique. Enfin, il est recommandé d'apporter votre stylo pour émarger (stylo bleu ou noir indélébile) ainsi que votre bulletin de vote déjà plié si vous l'avez reçu par courrier.

Le Préfet du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher